

L'honorable M. CASGRAIN: Mon honorable collègue voudrait-il nous dire sur quels articles on nous accorde un tarif de faveur? Je croyais qu'on ne nous donnait aucune préférence.

L'honorable M. BEAUBIEN: Les véhicules à moteurs, les articles en caoutchouc et les instruments de musique sont l'objet d'un tarif de préférence.

L'honorable M. CASGRAIN: Et le tabac.

L'honorable M. BEAUBIEN: La générosité par laquelle on répond à la nôtre ne pêche pas par excès, et elle semble peu compatible avec l'esprit de justice britannique.

Pourquoi agit-on ainsi envers nous? Nous pouvons en trouver la raison en ouvrant une page de notre glorieuse histoire politique et en y relisant les remarques faites, il y a plusieurs années, par des hommes d'état canadiens, et citées au Parlement britannique, en 1926, par M. Thomas, alors secrétaire pour les colonies:

Au cours d'un débat au Parlement canadien, la semaine dernière, le ministre de la Justice au Canada. M. Lapointe, a dit "que le Canada accordait de son plein gré un tarif de préférence à la Grande-Bretagne sur les marchés canadiens, mais que s'il agissait ainsi, c'était parce qu'il y trouvait son avantage".

M. Graham...

un monsieur que nous avons le grand honneur de compter au nombre de nos collègues dans cette Chambre...

...disait en cette occasion "que le tarif de faveur n'était pas issu du cœur du peuple canadien par altruisme seulement, mais que les Canadiens croyaient, et les événements leur ont donné raison, qu'en accordant un tarif de préférence à la mère-patrie, ils agissaient à l'avantage de leur propre pays".

Depuis ce temps, le Parlement britannique a toujours été sous l'impression qu'en octroyant un tarif de faveur à la Grande-Bretagne, le principal but du Canada était de servir d'une façon égoïste ses propres intérêts. Ces déclarations et d'autres de même nature ont donc été la cause que le Canada n'a pas même reçu de la Grande-Bretagne un témoignage de gratitude en retour de ce qu'il avait fait pour elle.

Mais passons rapidement et voyons comment les autres nations britanniques ont répondu au traitement de faveur que leur accordait le Canada. Depuis la guerre, elles ont toutes totalement ou partiellement élevé leur tarif douanier. L'Est africain, Malte, la Mésopotamie et la Palestine l'ont haussé une fois; la Nouvelle-Zélande, Terre-Neuve, la Barbade et la Jamaïque, deux fois; l'Australie, l'Etat libre d'Irlande, le Honduras bri-

L'honorable M. BEAUBIEN.

tannique et la Trinité, trois fois; les Indes britanniques, quatre fois; la Guyane anglaise, cinq fois.

Voyons maintenant ce qu'ont fait les peuples amis qui ont reçu de nous comme faveur spéciale le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée. La République argentine, la Colombie, l'Italie et les Pays-Bas ont relevé leur tarif une fois; la Suisse, deux fois; la Finlande, l'Estonie, la Tchécoslovaquie et la Roumanie, trois fois; le Danemark, le Japon, la Norvège, l'Espagne et la Belgique, quatre fois; la France et le Portugal, cinq fois.

Comment les autres peuples du monde nous ont-ils traités? Depuis la guerre, l'Uruguay, le Honduras, le Nicaragua, le royaume de Siam et la Perse ont augmenté leur tarif une fois; les Etats-Unis, le Chili, le Guatemala, Cuba, l'Egypte, l'Autriche, la Grèce et la Turquie, deux fois; la Bolivie, l'Equateur, le Paraguay, l'Allemagne et la Lettonie, trois fois; San-Salvador et la Chine, quatre fois; le Pérou et la Pologne, cinq fois; le Mexique, six fois.

Nous avons abaissé quatre fois notre tarif et les 88 nations avec lesquelles nous commerçons ont répondu par 143 hausses dans le leur.

L'honorable M. DANDURAND: Et nos exportations ont augmenté.

L'honorable M. BEAUBIEN: J'y arrive, et je suis bien aise que mon honorable ami m'inspire de la sorte au cours de mon exposé. A vrai dire, nous avons accru nos exportations, et je crois que parmi toutes les nations du globe notre pays tient le deuxième rang pour ce qui est des exportations par tête. Voyons maintenant dans quel sens nos comptes se soldent. Des 88 nations avec lesquelles nous échangeons des produits, huit seulement n'ont pas haussé leur tarif de protection depuis la guerre: les Bermudes, le Soudan anglais, Gibraltar, Hong-Kong, Costa-Rica, la Lettonie, la Suède et le Vénézuéla. Or l'an dernier, le chiffre total de nos exportations dans ces pays d'une importance relativement faible a légèrement dépassé dix millions de dollars. Telle a été la récompense de notre vicieuse politique fiscale.

Durant l'année civile 1929, nous avons enregistré, avec tous les pays qui échangent des marchandises avec nous, sauf les Etats-Unis, un solde créditeur de 257 millions de dollars, dont 95 millions provenaient de notre commerce avec le Royaume-Uni. Or, nous nous sommes dépouillés, au profit des Etats-Unis, de toute cette balance favorable et d'un montant de 91 millions en sus. Notre grand livre avec la nation voisine s'est clos, à la fin de